

## COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

## **OFFICIAL** NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

### ADMISSION DANS LES HOPITAUX PUBLICS EN SUISSE

Du fait de la présence parmi les assureurs de la Caisse-Maladie Suisse INTRAS, les assurés auprès de l'AUSTRIA bénéficient désormais, en cas d'hospitalisation en salle commune dans un hôpital public en Suisse, du tarif conventionné, même si l'intéressé réside dans la zone frontalière.

Pour bénéficier de cet avantage, il appartient à l'assuré d'informer l'hôpital, lors de l'admission, que la prise en charge sera accordée par la Caisse-Maladie INTRAS. Néanmoins, l'hôpital est en droit d'exiger un dépôt, à l'exception de l'Hôpital Cantonal de Genève.

Il vous est suggéré de découper cette annonce et de la joindre à la "carte d'assurance" qui vous a été remise récemment.

### ADMISSION TO PUBLIC HOSPITALS IN SWITZERLAND

As the Swiss Health Insurance Society, INTRAS, is now one of the insurers, persons insured with AUSTRIA will from now on be able to take advantage of the agreed scale of charges should they be admitted to a general ward in a Swiss public hospital. This will apply even if the person concerned lives in the frontier area.

To be eligible for this, the insured person should, on being admitted to hospital, inform the hospital authorities that the costs will be covered by the INTRAS Health Insurance Society. The hospital will, however, be entitled to ask for a deposit, though this will not apply to the Hôpital Cantonal de Genève.

You are advised to cut out this notice and attach it to the 'insurance card' sent to you recently.

F. Semmler / AUSTRIA - Tel.2730

### AFFAIRES SOCIALES

Monsieur G. Vanderhaeghe a été libéré jusqu'à la fin de l'année 1977 de ses fonctions de Chef du Service des Affaires Sociales, pour lui permettre d'accomplir d'autres tâches qui lui ont été confiées au CERN. L'interim à la tête du Service des Affaires Sociales sera assuré par Monsieur J.-F. Barthélemy qui conserve cependant ses fonctions au sein de la Division du Personnel.

Division du Personnel

### COMITE DE GESTION DE LA CAISSE D'ASSURANCES - 112ème REUNION

A sa 112ème réunion, le Comité a mis au point le projet de version définitive des nouveaux Statuts, dont les deux versions, française et anglaise, feront foi après approbation par le Conseil. Rappelons que les Statuts sont en vigueur depuis le 1er juillet 1976, mais que quelques révisions d'ordre rédactionnel en vue d'harmoniser les textes anglais et français étaient nécessaires avant que le texte ne soit imprimé.

Le Comité a continué son étude des dispositions statutaires requérant une interprétation formelle de sa part et a traité de nombreux cas particuliers de valeurs de transfert.

La date de la réunion annuelle d'information des membres assurés est fixée au 4 mai 1977. L'ordre du jour sera :

- rapport sur la situation générale de la Caisse ainsi que son fonctionnement,
- information sur les nouveaux Statuts (en se référant, en particulier, au document distribué individuellement à chaque membre assuré, en février 1977),
- questions posées par les membres assurés.

Administration de la  
Caisse d'Assurances

### MANAGEMENT BOARD OF THE STAFF INSURANCE SCHEME - 112th MEETING

At its 112th meeting, the Board completed its review of the final version of the new Rules of which both language versions will be treated as valid originals once approved by Council. It is worth recalling that the Rules have been in force since 1 July 1976 but that it was necessary to make absolutely sure of the equivalence of the two versions before authorizing the final printing.

The Board continued its study of those provisions of the Rules which require formal interpretation by the Board and dealt with numerous cases involving transfer values.

The date of the annual information meeting of the insured personnel has been fixed for 4 May 1977. The agenda will be :

- report on the general situation and functioning of the scheme,
- information on the new Rules (with particular reference to the computer print-out issued individually to all members in February 1977),
- questions from members.

Management of the Staff  
Insurance Scheme